



Négocier un licenciement à l'amiable ou attendre l'inaptitude?

Par **jeunefemme**, le **09/01/2013** à **16:30**

Bonjour,

Je suis actuellement en arrêt depuis plus d'un mois pour des soucis de syndrome rotulien. Le Rhumatologue m'a conseillé de voir le médecin du travail que j'ai vu, et qui m'a dit de rester en arrêt maladie pour continuer mes soins avec la mutuelle et de voir avec la sameth pour une reconversion. Elle m'a conseillé de me refaire arrêter jusqu'à notre prochain rdv (à son retour de vacance) dans un mois. Le soucis c'est que le mois prochain je ne toucherai que 50% de mon salaire et que je ne vais pas pouvoir vivre avec ça. Elle doit me déclarer inapte au prochain rdv d'après ce que j'ai compris, mais la procédure prend sans doute du temps. Le plus intéressant pour moi ne serait-ce pas de négocier un licenciement avec mon entreprise s'ils ne peuvent pas me reclasser?

Cordialement.

Par **DSO**, le **09/01/2013** à **18:50**

Bonjour,

Faire une rupture conventionnelle prendra plus d'un mois compte tenu des délais de rétractation et d'homologation.

Concernant le maintien de salaire par l'employeur, n'avez vous pas une prévoyance

d'entreprise qui prend le relais à la place de l'employeur?

Cordialement,
DSO

Par **pat76**, le **10/01/2013** à **16:38**

Bonjour

Vous êtes salariée d'une entreprise ou vous travaillez pour un particulier?